



Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 53

décembre | 2019

Editorial



L'année 2019
touche à sa fin.

En cette période
de l'Avent, notre
ville s'illumine!
Chaque commerce
est décoré,
les cadeaux
ornent vitrines

et devantures. Cette période est très importante pour nos commerces locaux, je leur souhaite plein succès dans la vente, eux qui s'activent à donner un bel état d'esprit à ces Fêtes de fin d'année.

Municipal de l'urbanisme, c'est être au service de la population et accompagner les grands défis qui vont voir le jour ces prochaines années.

Fin des travaux de pavage à la Place du Marché, cette place mettra en valeur notre Abbatale dans son écrin blanc. Accompagnement du projet Coop, avec des travaux qui devraient débuter en 2022/2023. Un projet moderne et ambitieux avec des modifications routières, une place verte devant l'Hôtel de Ville et la Coop qui amènera un lieu de verdure dans le centre de notre ville. La construction d'un nouvel EMS aux Rives de la Broye qui fait suite à l'agrandissement du HIB. Avec en projet, la renaturation de la Broye en milieu urbain, les rives deviendront des lieux de ressources pour de belles promenades, tout en favorisant le biotope et les espèces aquatiques. Et encore bien d'autres projets publics et privés qui fleurissent dans notre ville. La Municipalité attache une grande importance à rendre notre ville harmonieuse et agréable à vivre.

Il me reste, au nom de la Municipalité, à remercier sincèrement le personnel communal pour son engagement tout au long de l'année, et à vous souhaiter de belles Fêtes de Noël ainsi que mes meilleurs vœux.

Au plaisir de vous retrouver en 2020!

André Bersier, Municipal



**Joyeux Noël et
Bonne année 2020**

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette
Edition

- 2 Les informations Municipales**
◊ Communication des décisions municipales en 2019
◊ Personnel communal
- 4 Le portrait**
◊ Présentation d'une société locale
◊ Un collaborateur se présente
◊ Horaires de fin d'année
- 6 Les actualités**
◊ Manor Payerne
◊ Eclairage de la Grand'Rue
◊ Journée des Communes vaudoises
◊ Brandons, du 28 février au 2 mars 2020
- 8 Les actualités**
◊ Nocturnes en Ville
◊ Jacques Chessex
◊ Centre de vie infantine «Les Passerelles»
◊ Mobilité, bus urbain
- 10 Les actualités**
◊ L'aiMant Rose
◊ Propreté en Ville
◊ Branchage en forêt
- 12 Les actualités**
◊ Place du Marché et hypercentre
- 16 L'agenda**
◊ Prochaines manifestations

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnel :
M. Stéphane Wicht

Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : +41 (26) 662 66 26

Équipe de rédaction :
A. Hochuli, rédactrice
C. Maillat, rédactrice et mise en page
J. Mora, rédacteur
F. Leuthold, impression

Parution :
4 fois par année

Distribution : Journal gratuit - tous ménages

Communication des décisions municipales en 2019

Préavis adoptés par la Municipalité

Préavis n° 10/2019
Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021

L'actuel arrêté d'imposition de notre Commune, d'un taux de 75 %, valable pour l'année 2019, doit aujourd'hui être renouvelé. Tenant compte du nouveau mode de financement de l'AVASAD, des impacts de la RIE III, des recettes fiscales prévisibles, des charges supplémentaires liées, mais également des très bons résultats des exercices précédents, la Municipalité propose au Conseil communal de répercuter pleinement les 1.5 points de l'AVASAD ainsi que 0.5 point supplémentaire suite aux efforts consentis ces dernières années par la population, portant le taux actuel de 75 % à 73 % pour les années 2020 et 2021.

A noter que lors de sa séance du 31 octobre dernier, le Conseil communal a accepté la proposition de réduire le taux d'imposition à 73 %, ceci uniquement pour l'année 2020, en amendant ce préavis.

Préavis n° 11/2019
Adaptation des réservoirs d'eau potable de la Planche au Loup dans le cadre de l'assainissement du Puits de la Vernaz

L'importance du Puits de la Vernaz comme ressource pour les Communes de Corcelles-près-Payerne et Payerne apparaît clairement dans le Plan Directeur de Distribution de l'Eau des Communes de Corcelles, Grandcour, Payerne et Trey, établi en 2010.

L'ouvrage achevé en 1967 est vétuste et nécessite de remplacer ou adapter la plupart de ses équipements. Le fonctionnement général doit également être revu en réseau ouvert, au lieu du fonctionnement actuel distinct pour chaque commune. En effet, les 2 réseaux comportent un plan de charge quasi similaire :

- réservoir de Belmont, à Corcelles-près-Payerne : altitude des trop-pleins (TP) : 527m ;
- réservoir de la Planche au Loup, à Payerne : altitude des trop-pleins (TP) : 528m.

Une connexion entre les réseaux sera donc établie au puits.

Cependant, les deux réservoirs n'ayant pas leurs TP à la même côte, il est impossible de terminer leur remplissage complet simultanément. Dès lors, il est nécessaire d'équiper l'introduction dans les cuves de vannes télécommandées, et de repenser ou sécuriser les TP qui ne permettent actuellement pas l'évacuation des 7'000 lt/min qui pourraient provenir du puits de la Vernaz.

Préavis n° 12/2019
Achat de véhicules pour le service Bâtiments

Ce préavis traite du remplacement de deux véhicules arrivés en fin de vie dont la remise en état a été estimée trop coûteuse et trop peu fiable.

Véhicule 1 : à remplacer le Renault Kangoo 2001 avec 103'232 km : véhicule équipé d'outillage et retiré de la circulation. Le choix s'est porté sur l'achat d'un véhicule électrique type Renault Kangoo Maxi ZE qui offre beaucoup d'avantages quant à une utilisation principalement urbaine. Le coût d'exploitation d'un tel véhicule est légèrement supérieur à celui du même modèle équipé d'un moteur thermique. Son prix d'achat est de Fr. 29'818.— auquel s'ajoute la location annuelle de la batterie de Fr. 1'020.—.

Véhicule 2 : à remplacer le fourgon Mercedes 310 D 1995 avec 160'515 km : véhicule de transport de matériaux. Le choix pour le remplacement s'est porté sur l'Opel Movano qui a rempli toutes les conditions du cahier des charges. Ce véhicule sera utilisé tant par le service Bâtiments que pour les livraisons de la cave communale. Son prix est de Fr. 32'500.—.

Préavis n° 13/2019
Convention de délégation des tâches d'exploitation civile de l'aérodrome militaire de Payerne à SWISS AEROPOLE SA

Ces dernières années, la Municipalité s'est fortement investie dans le dossier Aéroport, en particulier en coordination avec la COREB.

En date du 27 septembre 2013, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a approuvé le règlement d'exploitation civile pour le trafic « vol à vue » de l'aérodrome militaire de Payerne, désignant la COREB comme l'exploitante civile du site.

Cette approbation du règlement d'exploitation civile et de ses 8'400 mouvements annuels par l'OFAC a constitué un résultat réjouissant marquant le décollage définitif de l'Aéroport en qualité de centre de compétences en matière aéronautique. Elle a fait suite à trois projets avancés d'implantations industrielles importantes, à savoir Boschung SA, Groupe E SA et Speedwings Business SA, non seulement dans le cadre du développement du parc technologique qui comprend environ 400'000 m² de terrains équipés, mais aussi en vue du potentiel de développement de la Broye.

Des investissements conséquents ont été opérés, en partie par la Commune de Payerne, afin d'être concurrentiels avec d'autres zones qui s'ouvrent à l'aviation civile, comme Dübendorf ou Sion.

Ces engagements ont permis la transformation de l'Aéroport en vrai technopôle. Celui-ci a été inauguré avec succès le 29 mars 2019.

En vue de l'exploitation de l'Aéroport, la Commune de Payerne, avec l'accord préalable du Conseil communal (cf. préavis n° 01/2017), et la COREB ont fondé la société d'exploitation SWISS AEROPOLE SA. Ses missions consistent à mettre en place et gérer les infrastructures de l'aérodrome et du technoparc, gérer les opérations aéronautiques civiles et la valorisation du site de l'aérodrome de Payerne par la promotion des sites « Aéroport I » et « Aéroport II » et faire vivre l'écosystème (service technoparc et incubateur).

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Le bilan de la première année d'activités de SWISS AEROPOLE SA a été présenté au Conseil communal le 16 mai 2019.

Ainsi, les tâches de l'exploitation civile de l'aérodrome militaire de Payerne ont été déléguées, de fait, à SWISS AEROPOLE SA depuis le 1^{er} janvier 2018. Il s'agit désormais de formaliser cette délégation de tâches par une convention entre la COREB, détentrice de l'autorisation d'exploitation, et SWISS AEROPOLE SA. La Commune de Payerne, en tant que propriétaire de certaines infrastructures, doit également être partie à ladite convention.

Préavis n° 14/2019
Budget 2020

Pour la 1^{ère} fois, la Municipalité élabore un préavis du budget afin de donner une explication aussi complète que possible sur son budget 2020, par le biais d'analyses détaillées des charges et des revenus.

L'exercice 2019 devrait être proche de l'équilibre et comme ces derniers exercices, la marge d'autofinancement continuera d'être positive.

Dans l'élaboration du budget 2020, la Municipalité a été attentive à l'évolution des charges et notamment celles que l'on peut considérer comme maîtrisables. Ce budget 2020 prend en compte les effets de la nouvelle politique salariale découlant du nouveau règlement du personnel communal (cf. préavis n° 02/2019) ainsi qu'une légère progression de l'effectif du personnel communal. Malgré tout, le budget 2020 montre une diminution des charges maîtrisables par rapport à celles prévues au budget 2019.

Enfin, les recettes ont été évaluées sur la base d'un coefficient d'imposition communal de 73 %, conformément à la proposition de la Municipalité faite dans le cadre de l'élaboration de l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021. A cet égard, nous rappelons que les effets financiers d'une modification du taux d'imposition se font ressentir sur une période de 2 à 3 ans.

Retrouvez tous les préavis complets et les communications de la Municipalité sur www.payerne.ch.

CM

Personnel communal Engagements

- Madame Sabrina Nicoletta, engagée au 1^{er} octobre en qualité de gestionnaire de projet bâtiments ;
- Monsieur Lionel Bohler, engagé au 1^{er} novembre en qualité d'agent d'exploitation Bâtiments.

Départs

- Madame Julia Taramaraz, départ au 31 octobre 2019

Réseau d'eau potable

Suite à la fermeture ces derniers mois de nombreux captages d'eau en Suisse due à la présence trop importante de Chlorothalonil, la Commune de Payerne a procédé aux analyses de l'ensemble des ressources de son réseau d'eau potable.

Le laboratoire cantonal vient d'informer la Municipalité que l'eau distribuée sur le territoire communal répondait en tous points aux exigences légales.

Vous pouvez donc avec plaisir continuer de profiter de cette précieuse ressource vitale.

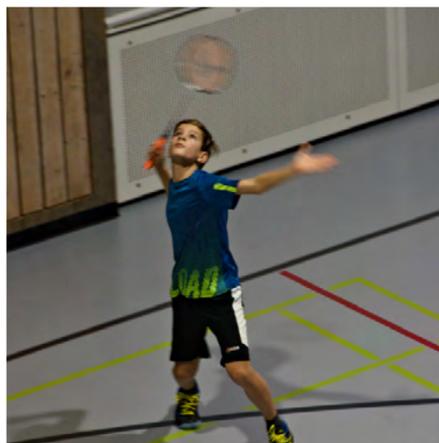


LE PORTRAIT

Présentation d'une société locale

Badminton Club Payerne

Né en 1983, le BC Payerne est un club rassemblant 100 membres, dont 40 juniors. C'est un pur produit broyard comptant autant de vaudois que de fribourgeois qui jouent et s'entraînent deux fois par semaine, dont une sous la direction d'un entraîneur professionnel, dans la salle du centre sportif des Rammes.



Un club formateur

Depuis plus de 20 ans, le BC Payerne forme de nombreux juniors. Ils suivent deux entraînements par semaine et participent à 3-4 compétitions pour une cotisation de Fr. 100.— par année. Nombre d'anciens jouent maintenant dans les ligues supérieures dans d'autres clubs.

Un club organisateur

Avec deux tournois par année, l'un en novembre, où le club accueille 200 joueurs



qui, le temps d'un weekend s'affrontent dans les 5 disciplines que sont les simples dames et messieurs, les doubles dames, messieurs et mixtes. En mai, le club organise sa traditionnelle « Mi-Nuit du Bad ». Ici, les buts sont de jouer de nombreux matchs dans un esprit convivial, puisqu'il n'y a ni élimination ni classement, les plus chanceux étant récompensés, et de faire découvrir les joies de ce sport à des néophytes. Avec en prime un bon repas !

Un club sportivo-convivial

Bien dans l'esprit payernois ! Si les 3 équipes se battent sur les terrains en 3^e, 4^e et 5^e ligues fribourgeoise, la 3^e mi-temps a toute son importance avec le plaisir de partager une savoureuse agape confectionnée maison et comprenant des produits du terroir.

Un club d'amitié

Depuis bientôt 10 ans, un lien d'amitié s'est tissé entre les 2 BCP et ils se retrouvent à l'occasion de leurs 3 tournois respectifs mais aussi sans filets pour passer de bons moments, tant à Payerne qu'à Paray-le-Monial.

Une activité cardio et ludique

Qui n'a pas tapé dans un volant ? Quelque que soit son niveau et son âge, le/la joueuse se prend au jeu et ressort lessivé de la salle.

Intéressé-e ?

Un mois d'essai gratuit pour vous faire une idée.

Contactez le club via son site internet www.bcpayerne.ch

Marjorie Fivaz et Gérald Etter, comité



LE PORTRAIT

Un collaborateur se présente

Alexandre Zurkinden, collaborateur au secteur assainissement

Alexandre Zurkinden est né le 11 février 1969 à Payerne. Divorcé, en couple avec Alexandra, il est père de deux enfants de 15 et 19 ans.

Il a fait toutes ses classes à Payerne, soit les classes primaires ainsi que les classes en supérieur, option technique. Après sa scolarité, Alexandre a effectué un apprentissage de mécanicien cycles et motos chez Bernard Staehlin à Payerne. Il n'aura jamais exercé ce métier, son intérêt s'étant étiolé après avoir dû aller, bien quelques lundis matin, récupérer des épaves de moto ayant appartenus à des amis, se retrouvant gravement blessés ou pire. Il a toutefois pu assouvir un peu sa passion de la moto grâce à des clients lui ayant demandé de faire le rodage de leur moto pendant les week-ends.

Par la suite, Alexandre a exercé beaucoup de métiers différents, dans beaucoup de domaines. Il a tout d'abord travaillé 3-4 ans chez Hydrostar, au montage de stations de lavage. Ensuite, il a posé des fenêtres pour la menuiserie Jean-Paul Romanens, aussi durant environ 3 ans. Après, il a tenu pendant 7 ans le kiosque familial. Ce travail demandait un tel nombre d'heures de travail que la vie de famille était presque inexistante, Alexandre l'a donc revendu. Il a ensuite exercé l'activité de magasinier chez PWP SA pendant 5 ans. Par la suite, et avant de travailler pour la Commune, il a occupé plusieurs postes

temporaires : en équipe 3/8 chez Nespresso, aux ateliers CFF comme mécanicien sur les locomotives, il a aussi travaillé à la piscine de Payerne. Ensuite, il a eu l'opportunité de postuler à la Commune.



Il y est entré le 1^{er} avril 2010 comme responsable de la déchetterie, poste qu'il occupe toujours. Ce poste consiste à s'occuper de la gestion du tri et des déchets. Il est donc beaucoup au contact de la population, pour expliquer aux gens la meilleure façon de trier ses déchets, lui montrer comment les recycler et où les déposer de la manière la plus juste, toujours de manière polie et serviable. Son rôle est de faire appliquer les directives de la Municipalité et de veiller à ce que tout se passe au mieux à la déchetterie.

Ce poste englobe aussi la gestion avec les autres services communaux et les entreprises qui s'occupent de vider les bennes. Il tient également à jour les statistiques communales et peut ainsi annoncer les chiffres, qui augmentent autant que la population croît. A titre d'exemple, un jour de Noël, il peut recevoir 9 tonnes de papier !

Alexandre est globalement très content de son poste. Il pense que l'organisation et la façon de gérer la déchetterie doivent évoluer en même temps que la population et compte sur la Commune pour aller de l'avant. Son caractère optimiste lui fait dire qu'il a toujours des points qui peuvent être améliorés.

Ayant passé un certificat d'exploitant en STEP en 2018, Alexandre a donc une double casquette, travaillant à 40 % de son temps pour la STEP et 60% pour la déchetterie, cela lui permet d'avoir un poste très varié, ce qui lui plaît énormément.

Son temps libre, il l'occupe beaucoup avec le foot. Après en avoir lui-même joué des années, il entraîne maintenant des enfants de 11-12 ans deux soirs par semaine et les accompagne à leur match le samedi. Le temps qui lui reste, il le passe volontiers en famille, à bricoler autour de sa maison ou à faire de grandes balades avec le chien. **AH**

Horaires de fin d'année

Fermetures de l'Administration communale et de la déchetterie

Déchetterie communale et ramassage des déchets

Guichets de l'Administration communale

La Municipalité informe la population que les guichets de l'Administration communale seront fermés du mardi 24 décembre 2019 à 11 h 30 au vendredi 3 janvier 2020.

	Déchetterie	Ramassage des déchets
Lundi 23 décembre 2019	Ouvert de 13 h 30 à 17 h 00	Est
Mardi 24 décembre 2019	Ouvert de 07 h 15 à 12 h 00	Ouest
Mercredi 25 décembre 2019	Fermé	Pas de ramassage
Jeudi 26 décembre 2019	Ouvert de 07 h 15 à 12 h 00	Est + Hameaux + Trey
Vendredi 27 décembre 2019	Ouvert de 13 h 30 à 17 h 00	Ouest
Samedi 28 décembre 2019	Ouvert de 09 h 00 à 13 h 00	Pas de ramassage
Lundi 30 décembre 2019	Ouvert de 13 h 30 à 17 h 00	Est
Mardi 31 décembre 2019	Ouvert de 07 h 15 à 12 h 00	Ouest
Mercredi 1 ^{er} janvier 2020	Fermé	Pas de ramassage
Jeudi 2 janvier 2020	Fermé	Pas de ramassage
Vendredi 3 janvier 2020	Ouvert de 13 h 30 à 17 h 00	Ouest
Samedi 4 janvier 2020	Ouvert de 09 h 00 à 13 h 00	Pas de ramassage
Reprise de l'horaire habituel le lundi 6 janvier 2020		

LES ACTUALITÉS

Manor Payerne Fête ses 120 ans

Des Grands Magasins Au Louvre fondés 1899 en passant par Les Galeries vaudoises et La Placette pour finalement devenir Manor, voilà 120 ans que la Grand-Rue est le siège du plus ancien grand magasin du groupe Manor en terre vaudoise. Depuis toujours aux mains de la famille Bladt, ce commerce disposant d'un large assortiment de produits et d'articles de mode a passablement évolué à travers les années, en ayant même eu un rayon «Epicerie Fine» de 1954 à 1974. Il est toujours resté un pilier important de l'attractivité commerciale de notre centre-ville.

JM



Chaque année, une commune est choisie sur candidature pour organiser l'Assemblée générale annuelle des délégués. Cette manifestation est l'occasion non seulement de traiter les aspects formels de l'UCV, mais aussi de privilégier les rencontres entre tous les participants ainsi que de découvrir les spécificités régionales.

Eclairage de la Grand'Rue

L'éclairage public du centre-ville à bout de souffle

En 2006, le Conseil communal votait un crédit de Fr. 195'000.— HT pour un nouvel éclairage du centre-ville, soit à la Grand-Rue et à la rue de Lausanne (préavis 13/2006).

Le concept choisi à l'époque permettait de valoriser les façades du centre-ville, tout en faisant office d'éclairage public. Un éclairage de sécurité et un éclairage complémentaire sur les passages piétons ont également été mis en place entre 2006 et 2007.

Aujourd'hui, soit plus de 13 ans plus tard, cet éclairage présente des carences techniques à répétition, tant du point de vue des luminaires que du câblage. Il y a régulièrement des pannes et les réparations ne sont pratiquement plus possibles. De ce fait, la Municipalité a choisi de renouveler cet éclairage, en gardant le même concept d'éclairage des façades, mais en passant



AH

Depuis plus d'un siècle, l'UCV se positionne comme l'association faitière chargée de défendre les intérêts des communes vaudoises envers les autorités et le public. Elle regroupe 278 communes et est pilotée par un conseil de 50 membres et un comité directeur de 13 membres.

Chaque année, une commune est choisie sur candidature pour organiser l'Assemblée générale annuelle des délégués. Cette manifestation est l'occasion non seulement de traiter les aspects formels de l'UCV, mais aussi de privilégier les rencontres entre tous les participants ainsi que de découvrir les spécificités régionales.

par des luminaires avec la technologie du LED, dont la consommation est beaucoup plus économique. Pour ce faire, plusieurs tests ont été effectués pour le choix du type de luminaire indirect. Nous attendons maintenant les devis de remplacement de l'ensemble des luminaires et de la technique de commande (câblage, commutateurs, etc.).

En principe, une demande de crédit sera soumise au Conseil communal au printemps 2020 et les travaux de remplacement s'effectueront durant l'été. En cas de nouvelle panne, nous comptons sur la compréhension des citoyens et nous sommes certains que le nouvel éclairage mettra encore plus en valeur les façades de notre centre-ville. Notons encore que notre Abbatale restaurée bénéficiera aussi d'ici au mois de mai d'un nouvel éclairage LED qui mettra également en évidence ce bel édifice historique durant la nuit, ainsi que la place du Marché nouvellement pavée.

La journée sera ponctuée par différentes animations non seulement adressées aux Autorités cantonales et communales mais également à toute la population.

En effet, à partir de 15 h 00, la Place du Marché sera animée par les sociétés locales qui ne manqueront pas de vous divertir à travers des activités populaires telles que jeux et concours tout en dégustant leurs spécialités autour de leurs cantines, tonnelles et bars.

Afin de mettre sur pied cette manifestation, le comité d'organisation a besoin de vous en tant que bénévole. Intéressé ? Rendez-vous sur le site internet de la manifestation www.ucv2020.ch et complétez le formulaire d'inscription.

CM

Journée des Communes vaudoises

Samedi 13 juin 2020

UCV PAYERNE 2020

Brandons, du 28 février au 2 mars 2020

125^e anniversaire

Fort de ses 4 guggens payernoises, de ses multiples chars, de ses Tumulus, de ses barbouilleurs, de son journal, de sa radio Brandons, de ses chineuses, de sa confrérie des vrais Brandonneurs, de ses participants au cortège dominical, de ses chères petites têtes blondes ou brunes du cortège du samedi, de ses nombreux bénévoles et de tous les Payernois(e)s, le CDM (société organisatrice des Brandons) à l'immense privilège de présenter cette vénérable manifestation aujourd'hui dans le Trait d'Union.

Vieux de 125 ans en 2020, les Brandons sont à Payerne ce que les dialogues d'Audiard étaient aux films français : des répliques cultes, des souvenirs mémorables, du bonheur. Cela va aussi pour les plus jeunes d'entre nous, il faut juste remplacer les tontons flingueurs par les bronzés...

Cette métaphore illustre bien ce que peuvent représenter les Brandons dans l'esprit payernois. Ils sont intemporels car ils se renouvellent chaque année, l'éternité de l'éphémère.

Si les premiers Brandons datent officiellement de 1895, de forts doutes subsistent sur leurs réels débuts. Ils seraient en effet bien plus anciens. Aussi vieux peut-être que notre adorée Abbatale ? Qui, elle aussi, fait de l'œil à notre carnaval depuis de nombreuses années, et, averti ainsi, d'un air malicieux, la prochaine arrivée des Brandons.

Ils doivent leur nom à de petites torches enflammées, les payernois d'antan s'en servaient pour chasser l'hiver lors de défilés dans les rues de notre Ville. Ils se déroulent en dehors de la période du carnaval (11 novembre au mardi gras) d'où leur nom de

Brandons (et non pas carnaval). Certains esprits chagrins pensent qu'ils ont été créés pour taquiner nos amis fribourgeois catholiques. Que nenni. Ils sont nés pour rappeler les dates de Pâques ! Ils ont lieu chaque année 40 jours avant le weekend pascal. Il se dit même que chaque année le Saint-Père appellerait le CDM pour connaître les dates des Brandons afin de fixer celle de Pâques. A vérifier peut-être...

Ne vous offusquez pas de ces quelques lignes. Elles n'ont la prétention que de vous faire sourire. Car le fondement même des Brandons est là. Il faut taquiner, bousculer, mais ne jamais blesser. Les Brandons sont les gardiens de l'humour payernois. Cultivons toutes et tous cette fibre. Déclinons cette fête, chacun avec nos propres mots, mais unifions notre sourire à toutes ces boutades. Le rire est essentiel, les Brandons aussi.

Merci à vous toutes et tous de les faire vivre. Vive les Brandons.



Restrictions de circulation

Afin de permettre le bon déroulement des Brandons 2020, la Ville de Payerne sera partiellement, voire totalement fermée à la circulation et au stationnement du vendredi 28 février dès 19 h 00 jusqu'au mardi 3 mars à 07 h 00.

Le Comité des Masqués (CDM) prie et remercie les usagers de se conformer aux panneaux de signalisation mis en place. Tout véhicule ne respectant pas cette signalisation sera amendé et, si nécessaire, mis en fourrière, ceci bien entendu, aux frais des contrevenants.

Restrictions

Les Place du Tribunal, du Marché, rue du Temple, Grand'Rue, rue de Lausanne, rue de la Gare, rue des Granges, rue de Savoie, rue Derrière Chapelle et rue du Simplon sont particulièrement concernées par les restrictions de circulation et parage durant tout le weekend.

Par ailleurs, la Place de la Concorde sera fermée du mercredi 26 février au mardi 3 mars 2020 pour permettre l'installation des attractions foraines. La Place Paray-le-Monial et ses alentours (rue de Lausanne), site du Village des Brandons 2020, seront également interdits au parage pour la même période (mercredi 26 février au mardi 3 mars).

Cortèges

Si l'accès au cortège du samedi reste « au bon cœur » des spectateurs comme moyen de paiement, le CDM ne peut que vous sensibiliser à glisser une pièce (grosse ou petite), ou même un billet, dans l'escarcelle des encaisseurs. Le revenu de ce cortège est reversé au fonds «Carnamômes», fond en faveur des enfants, relève des Brandons. Votre geste, même moindre, pérenniserait notre fête au travers des futures générations. Les enfants vous disent MERCI d'avance !

Aucun service religieux n'aura lieu au Temple de Payerne le dimanche 1^{er} mars 2020, le culte pour la paroisse PACORE se tiendra à Ressedens (10 h 00).

Le CDM rend la population attentive au fait que l'accès au centre-ville de Payerne (toutes les rues précitées et toute la zone située à l'intérieur de ces rues) sera payant le dimanche 1^{er} mars, dès 09 h 59.

Toute personne (y compris les habitants) souhaitant pénétrer dans ce périmètre devra s'acquitter de la taxe d'entrée au cortège : adulte > 16 ans : Fr 13.—/enfant 6-16 ans : Fr. 5.—/enfant < 6 ans : gratuit.

Contact : daie-daie@brandonspayerne.ch

Enfin, le CDM souhaite d'avance s'excuser auprès des habitants de Payerne pour les nuisances sonores ou diverses qui pourraient intervenir lors des Brandons 2020.

CDM

LES ACTUALITÉS

LES ACTUALITÉS

Nocturnes en Ville

de la Société Industrielle et Commerciale de Payerne



**La SIC vous invite
aux Nocturnes à Payerne**

jusqu'à 21h00

- Igloo du Père Noël

- Promenade en calèche

- Grimages pour les enfants, à la Grand'Rue,
réalisé par l'Ecole Lady D

- Madame Noël et ses ballons rigolos

- Bar et restauration

Places de parc gratuites. La promenade en calèche peut être annulée en cas de mauvais temps.



Jacques Chessex

10 ans depuis sa disparition

Voilà déjà 10 ans que décédait l'écrivain et poète Jacques Chessex. Né à Payerne en 1934 où il a passé son enfance, il est jusqu'à ce jour le seul écrivain suisse à avoir gagné le Prix Goncourt pour son roman L'Ogre en 1973. Il eu droit au même honneur pour l'ensemble de son oeuvre poétique en 2005 en recevant le Prix Goncourt de la poésie. Auteur prolifique de nombreux essais, de plus de trente romans, de nouvelles et de tout

autant de recueil de poésie, son oeuvre aura marqué la littérature romande. Il a terminé sa vie sur la Commune de Ropraz où il a reçu la bourgeoisie d'honneur. Jacques Chessex nous a quittés en octobre 2009, après un malaise cardiaque dans une bibliothèque d'Yverdon-les-Bains lors d'une conférence qu'il donnait. Par ce message, la Municipalité tient à marquer le souvenir d'un de ses natifs célèbre.

Municipalité

Durant les
nocturnes, profitez
de la prolongation
des horaires et de la
gratuité de la ligne
de bus urbain de
17 h 00 à 22 h 00!

Centre de vie
enfantine «Les
Passerelles»

Portes ouvertes



LES ACTUALITÉS

Mobilité, bus urbain

La ligne de bus urbaine à Payerne a été mise en service au début du mois de décembre 2018. Elle relie le quartier de la Coulaz à l'hôpital intercantonal de la Broye (HIB) en passant par le centre-ville et la gare CFF.

Dès le 1^{er} janvier 2020, la Municipalité a décidé d'améliorer encore l'attractivité de la ligne de bus, au travers d'actions distinctes.

Deux types d'actions prévus

La première consiste à rendre complètement gratuite l'utilisation du bus les samedis pour l'ensemble de la population. Le comptage des voyageurs se fera automatiquement par le bus, enregistrant les personnes montantes et descendantes.

La seconde consiste à subventionner largement l'utilisation du bus en semaine, pour les enfants en scolarité obligatoire et/ou âgés de 16 ans révolus. Pour en bénéficier, il faudra que ces personnes acquièrent un abonnement, et se le fassent rembourser auprès de l'administration communale, à hauteur de 75%. Ces subventions seront allouées jusqu'à concurrence du montant

maximal prévu dans le budget annuel, selon l'ordre des demandes. Le remboursement se fera de manière trimestrielle.

Une durée test d'une année sera mise en place et pourra être reconduite selon l'impact.

Ces actions ont pour but de sensibiliser la population à utiliser d'avantage les transports en commun plutôt que de prendre sa voiture. Pour cela, il est important que l'utilisation gratuite du bus reste simple pour l'utilisateur.

Dans le cadre de ces actions, l'accès au bus le samedi se fera donc sans émission de ticket, ou en semaine au travers d'un abonnement, pour les enfants en scolarité obligatoire et/ou âgés de 16 ans révolus.

La Municipalité rappelle également que les abonnements standard sont subventionnés, encore en 2020, pour toute la population, à hauteur de 40 %, ceci depuis la mise en route de la ligne de bus urbain en 2018.

De nombreux exemples, en Suisse ou à l'étranger, ont démontré qu'un délaissement progressif de la voiture au bénéfice d'une

Subventions et gratuité

offre croissante en transports publics et en mobilité douce permet à la population de se réapproprier sa ville dans un cadre de vie plus agréable.

Afin de vous procurer l'abonnement de votre choix, rendez-vous au guichet du service des Finances au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

Gratuité durant les nocturnes de Noël

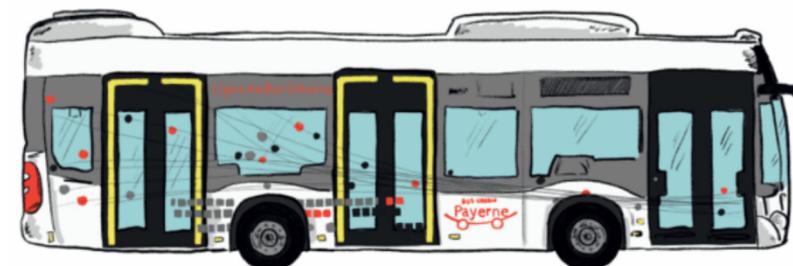
Suite à l'expérience positive menée l'année dernière, la Municipalité a décidé de rééditer la gratuité du bus durant les nocturnes les 20 et 23 décembre prochain. Les mêmes parcours et horaires ont été retenus, à savoir chaque soir 4 allers-retours depuis l'hôpital avec un départ à 20h16, 20h46, 21h16 et 21h46.

Frédéric Monney

Subside communal à l'achat d'un vélo électrique

La mobilité douce est un sujet en vogue et votre Commune, par ailleurs citée de l'énergie, s'y intéresse beaucoup. Afin de promouvoir le vélo électrique, la Municipalité insère, depuis quelques années dans son budget de fonctionnement un montant permettant le subventionnement de ces vélos. Aux budgets 2019 et 2020, le montant a été porté à Fr. 6'000.—. A l'achat d'un vélo électrique, et par ménage, chacun peut donc demander à recevoir un subside communal de Fr. 300.—, sur présentation d'une facture acquittée ou d'un justificatif de paiement au service des Finances. Les subsides sont accordés par ordre d'arrivée, aux 20 premières demandes annuelles, la date d'achat de l'année faisant foi, et ce jusqu'à ce que le budget soit épuisé. A tous ces nouveaux utilisateurs, nous vous souhaitons d'ores et déjà beaucoup de plaisir dans vos déplacements électriques !

AH



LES ACTUALITÉS

L'aiMant Rose

1 tulipe pour la vie

Une action de solidarité avec les victimes du cancer du sein aura lieu en 2020 dans 402 communes en Suisse. Payerne, au travers de son secteur Parcs et Promenades, a décidé de participer à cette action. Afin de rendre hommages aux victimes de cette maladie et à leurs proches, L'aiMant Rose lance l'action 1 tulipe pour la vie. Ces fleurs sont universellement associées à l'optimisme et à l'espoir, et la couleur rose représente la lutte internationale contre cette maladie.

L'équipe des Parcs et Promenades a donc planté environ 2'500 tulipes dans un endroit exposé à la vue de beaucoup de monde, soit à l'angle du bâtiment de la « Vaudoise Assurances », près des îlots du giratoire de la Promenade. La floraison devrait avoir lieu d'ici début mai 2020. Par ce geste, l'aiMant Rose, à laquelle s'associe la Commune souhaite afficher aux victimes et à leurs proches un message fort de soutien, leur transmettre force et courage et leur montrer qu'ils ne sont pas seuls dans leur lutte quotidienne. C'est une belle manière d'allier la beauté des fleurs à une action de solidarité. **AH**

Branchage en forêt

Les tas de branches, ce n'est pas du «chenit»!

Que se passe-t-il dans nos forêts? Faudrait-il mieux les nettoyer?

Tout le monde n'apprécie pas de voir des branches par terre. Certains promeneurs les considèrent comme du désordre ou comme le résultat d'un travail négligé. Or, ces branches sont intentionnellement laissées au sol ou grossièrement entassées. Elles offrent en effet le gîte et le couvert à quantité d'animaux, de plantes et de champignons. En outre, ces amas restituent peu à peu de précieux éléments fertilisants à la terre, grâce à la décomposition des feuilles puis du bois par les micro-organismes. En outre, les branches contribuent à protéger le sol



du vent, des intempéries et d'une pression excessive. On les utilise aussi pour protéger les couloirs de débardages, les «layons» comme les appellent les bûcherons, où circulent les engins forestiers.

Plus de branches à terre, plus d'oiseaux dans les airs

Plus de 40 %, 25'000 bien comptées, des espèces animales et végétales présentes chez nous trouvent leur habitat en forêt. Les oiseaux profitent aussi d'une sylviculture plus proche de la nature. Selon la Station ornithologique de Sempach, en forêt, les effectifs d'oiseaux ont crû de 20 pourcents depuis 1990. Par contre, scolytes et autres bostryches ne peuvent se multiplier dans les branchages, leurs écorces trop fines et sèches ne permettent pas à ces ravageurs de se reproduire. Les propriétaires de forêts et les forestiers exercent une surveillance constante sur l'évolution de ces insectes.

Propreté en Ville

Suite à l'introduction de la taxe au sac pour les déchets ménagers incinérables ainsi qu'à l'inauguration de la déchetterie communale en 1994, force est de constater qu'il reste encore certains problèmes de propreté sur le territoire communal.

Ramassage des ordures ménagères

Récemment, le journal La Broye a publié un article encourageant relevant cette année une diminution tangible des déchets dans les rues de Payerne tels que sacs à ordures ménagères éventrés ou dépôt de sacs non-conformes.

Pour rappel, depuis 2014, la Municipalité a mis en place une surveillance des lieux de collecte des sacs officiels jaunes afin de traquer les propriétaires de sacs non-conformes ou les dépôts d'autres déchets. Constatant que ces mesures avaient une

portée limitée dans le temps, des opérations « coup de poing » ont été organisées par le secteur de l'Entretien du Domaine Public (EDP). Ces opérations consistent à ramasser les sacs non-conformes, à les ouvrir et à dénoncer systématiquement les propriétaires à la Sécurité publique qui les amende. Depuis cette année, il en va de même pour les sacs déposés en dehors des heures de ramassage officielles qui rapidement se trouvent éventrés par les animaux.



Tous impactés, tous concernés

Ces mesures plus restrictives ayant apporté d'excellents résultats, il a été décidé de reconduire ces contrôles l'année prochaine en espérant qu'une prise de conscience de la part des contrevenants permette progressivement de limiter au minimum ces actions de répressions.

LES ACTUALITÉS

Littering

Le littering, de l'anglais « litter », déchets sauvages, c'est tous ces petits papiers, emballages, mégots et chewing-gums qui jonchent le sol de notre ville, hameaux, forêts et bords de ruisseaux.

Dans le cadre de son «Action Ville propre», la Commune a lancé une campagne de sensibilisation auprès du grand public, des restaurateurs, des jeunes et des écoliers. Des journées « Clean Up Day » sont organisées en faveur d'un nettoyage sur le territoire communal avec la population et les écoliers. Enfin, des demi-jours de formation aux élèves des classes de degré primaire sont mis sur pied en collaboration avec la direction des écoles et l'ASIPE.

Les effets néfastes du littering sont principalement l'aspect sale de notre Ville et de ses espaces verts ainsi qu'une pollution de l'environnement. Par exemple, un mégot de cigarette jeté par terre peut mettre 2 ans pour se décomposer. Ce même mégot est à même de polluer 500 litres d'eau s'il se retrouve en milieu humide. Un simple chewing-gum mettra 5 ans pour se dégrader, une canette en alu entre 10 et 100 ans, un emballage plastique entre 100 et 1'000 ans et le verre plus de 4'000 ans !



Des gestes simples suffisent à en limiter la portée tels qu'éviter autant que possible le suremballage, l'usage de sacs en plastique, recycler tout ce qui peut l'être, utiliser les cendriers publics ou de poche et ne rien jeter dans les grilles de routes

Déjections canines

Il est très fréquent de voir cette nuisance se hisser dans le top 3 lors des plaintes de la population, juste après le littering. Et pour cause, les déjections canines posent de véritables problèmes : dégradations du cadre de vie, souillures des espaces publics, prolifération des microbes, risques de chute, coût important du nettoyage des zones souillées via l'intervention des services communaux, motocrottes, balayeuses, etc.



Conformément aux règlements en vigueur, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. Pour rappel, la Commune s'est dotée, à cet effet et sur l'ensemble de son territoire, de poubelles avec distribution de sachets.

Le secteur des Parcs et Promenades a, quant à lui, organisé des actions dans les jardins publics au moyen d'affichettes, afin de sensibiliser les propriétaires de chien à utiliser les poubelles réservées à cet effet.

Les solutions possibles visant à abaisser encore ce type d'incivilités sont :

- Menace d'une amende : si cette solution semble être la plus simple et la moins onéreuse à mettre en place, elle présente cependant l'inconvénient de devoir

prendre les coupables sur le fait. Il est également difficile de sanctionner sans proposer des solutions alternatives.

- Interdiction d'accès à certains espaces (aires de jeux, espaces verts, squares) via des panneaux de signalisation : il y a ici un déplacement du problème car la raréfaction d'espaces verts dans les villes risque de produire l'effet inverse. En effet, si les propriétaires de chiens ne peuvent plus se rendre dans les parcs pour promener leurs chiens, où vont-ils aller ?
- Aménagement d'espaces canins : il s'agirait d'aménager des espaces délimités, visibles par les propriétaires de chiens mais le moins visible pour les autres. Des espaces mobiles peuvent être mis en place afin de les déplacer en fonction des besoins. Pour être efficaces, ces aménagements doivent être nettoyés très régulièrement au risque d'être très rapidement boudés par les chiens.

La Municipalité planche actuellement sur ces différentes alternatives, des mesures concrètes allant être prises l'année prochaine afin de redonner à la population des espaces de vie agréables.

Conclusions

Payerne, une Ville à la campagne ! Qu'il est agréable pour la population de pouvoir profiter de ses rues, des rives de la Broye, ainsi que d'autres beaux coins de nature.

La Commune souhaite pouvoir encore améliorer ses rues et ses espaces verts pour que chacun et chacune d'entre vous puisse en profiter. Mais pour cela, il faut que chaque citoyen et citoyenne joue le jeu en adoptant une attitude responsable vis-à-vis de ses déchets.

Pour terminer, la Municipalité tient à remercier l'ensemble des services communaux qui œuvrent à longueur d'année pour le maintien de la propreté, sur l'ensemble du territoire communal. C'est ainsi, avec une motivation sans faille, que nous poursuivons notre combat contre la saleté dans notre belle ville de Payerne.

Frédéric Monney

LES ACTUALITÉS

Place du Marché et hypercentre

Résultats de la consultation populaire

Dans l'optique de l'inauguration de la Place du Marché et les différents projets d'aménagement tels que le projet de la Place Général-Guisan, la Municipalité a décidé de convier la population payernoise, entre juin et octobre 2019, à une nouvelle démarche participative relative à l'avenir de l'hypercentre, les activités sur la Place du Marché, son Café du Marché et les accès, ceci par le biais d'un sondage, des ateliers et des rencontres mis sur pied par le secteur jeunesse et intégration.

1804 questionnaires ont été validés. Toutes les générations se sont exprimées. La Municipalité remercie vivement toutes les personnes qui se sont manifestées et qui, ce faisant, ont prouvé leur attachement à la Ville de Payerne et témoigné de leur volonté à prendre part à son évolution.

Cette démarche s'inscrit dans la vaste étude menée par la Municipalité pour valoriser

le centre-ville, augmenter l'attractivité touristique de l'Abbatiale et de son pôle muséal moderne, qui sera inauguré en mai 2020 et susceptible de faire converger à Payerne le plus grand nombre possible de personnes.

En effet, aménager une place centrale, telle que la Place du Marché, est un enjeu stratégique majeur pour toute la ville. En enlevant les places de parcs ou en apportant une circulation différente, vous répercutez par ricochet des problématiques dans des zones à proximité. Il est donc essentiel de réfléchir à l'aménagement dans sa globalité.

L'analyse des données recueillies par ce sondage et les différentes rencontres, laissent apparaître que les Payernois aspirent à une Place de Marché vivante avec des rendez-vous hebdomadaires et d'autres plus festifs. La vague verte est passée par Payerne, les participants ont donné une

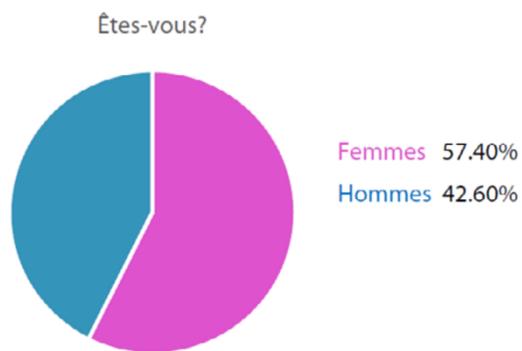
grande importance aux espaces verts et une meilleure gestion des ressources.

Ils privilégient des zones mixtes de mobilité avec parkings souterrains, pour réduire le trafic en centre-ville sans discriminer les commerçants. Les participants expriment l'envie d'avoir un Café du Marché avec une restauration complète et de qualité, ils sont inquiets de la prolifération de restauration rapide en centre-ville.

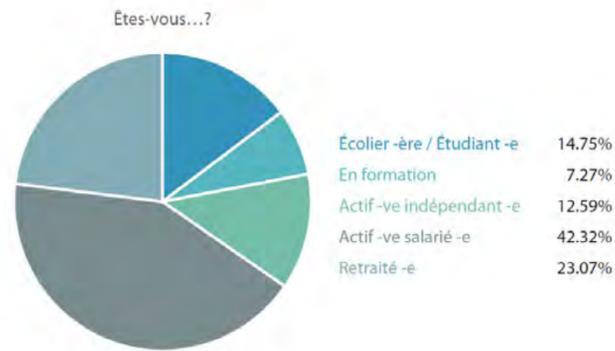
La Municipalité entend aller de l'avant dans son projet en utilisant les données récoltées. Elle tiendra compte des vœux émis par la population dans l'établissement des projets définitifs qui seront travaillés par des commissions extraparlimentaires de janvier à mars 2020. Une fois les propositions validées par la Municipalité, elles feront l'objet d'un préavis soumis au Conseil communal en vue d'une réalisation finale prévue à fin 2020.

Dino Belometti

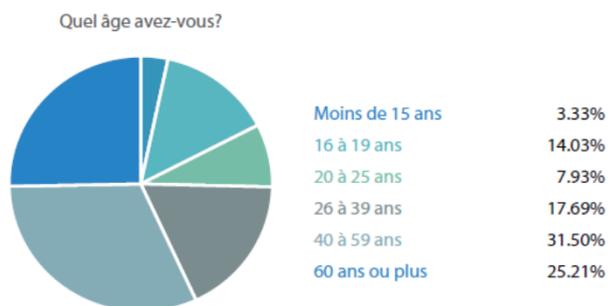
Question 1



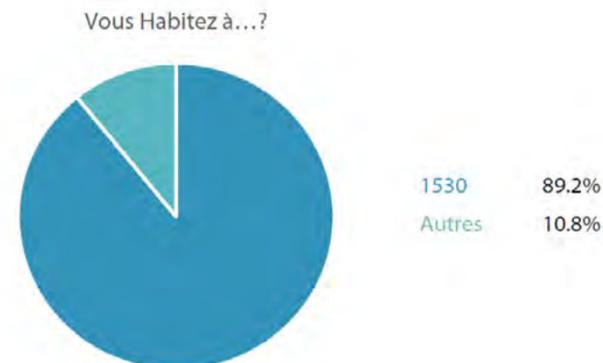
Question 2



Question 3



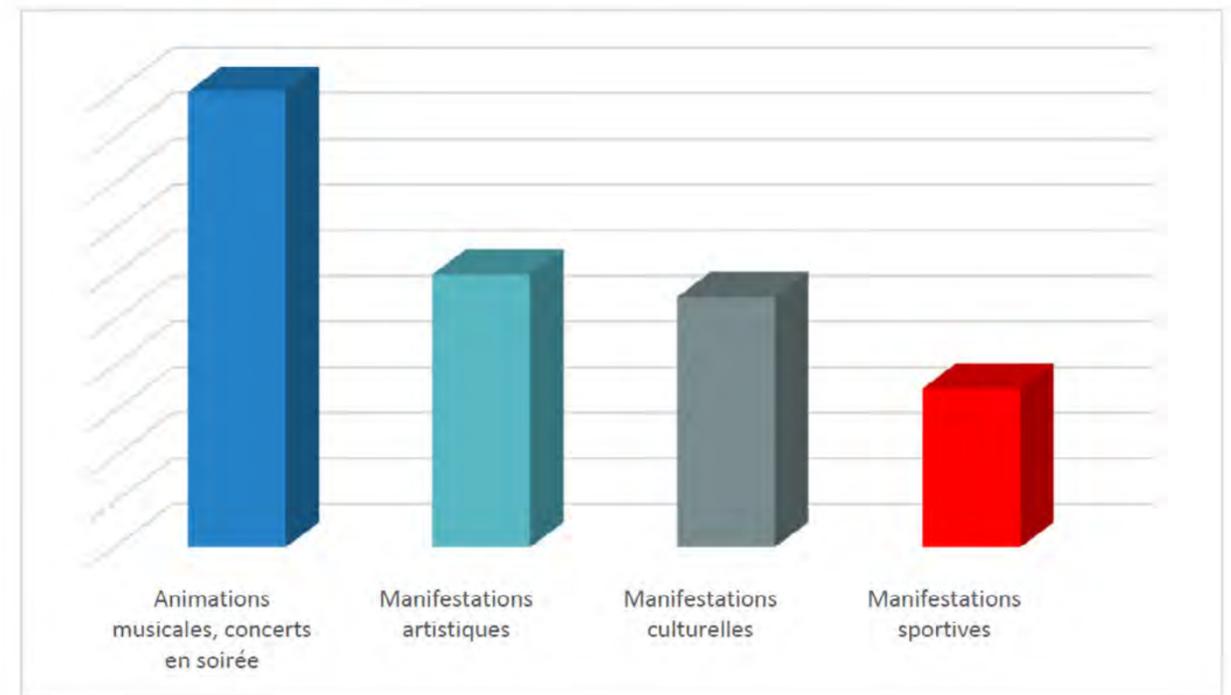
Question 4



LES ACTUALITÉS

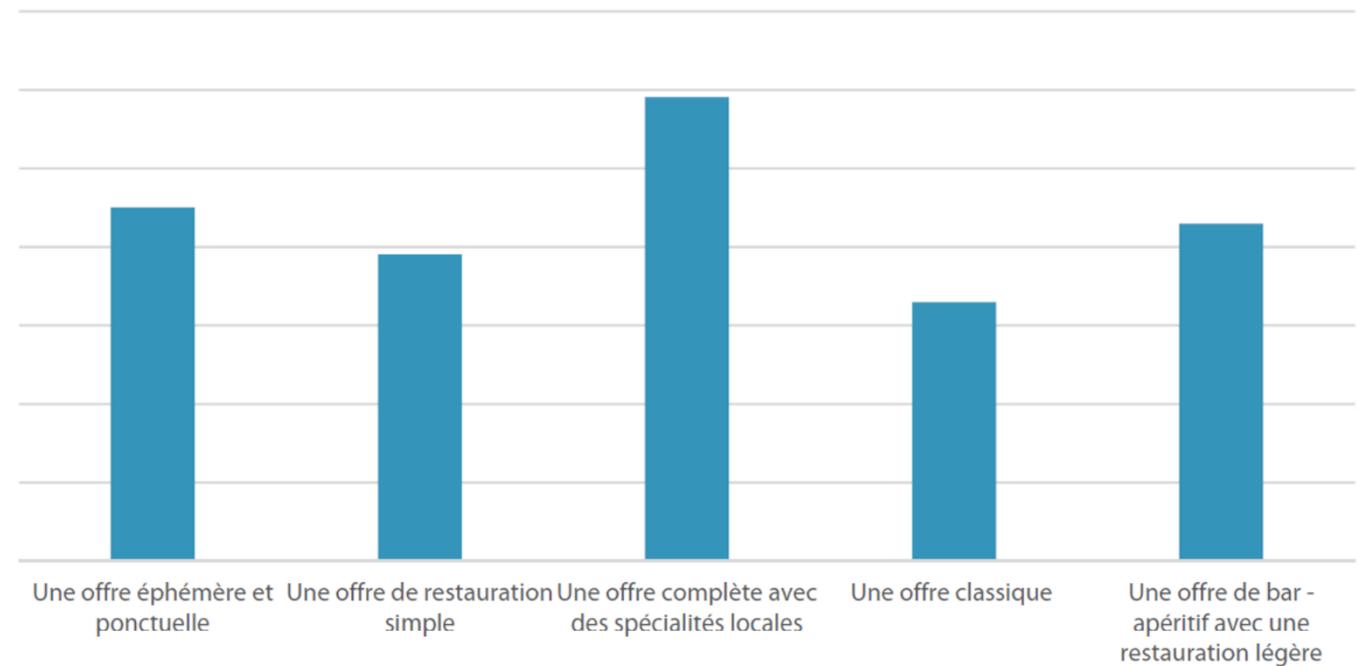
Question 5

A votre avis, quelles sont les animations et activités qui devraient se dérouler sur cette place ?



Question 6

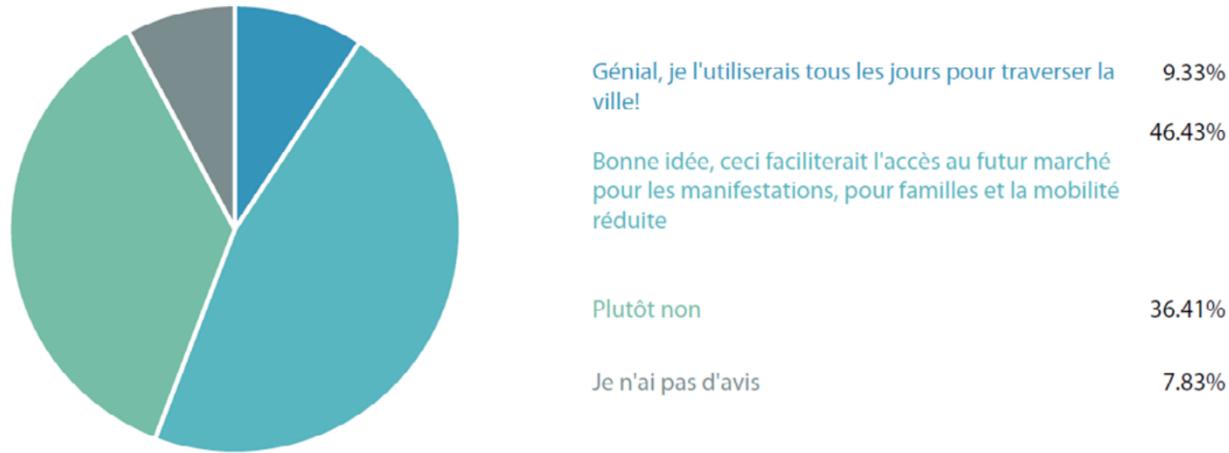
Selon vous, quelle offre en matière de restauration est envisageable sur la Place du Marché ?



LES ACTUALITÉS

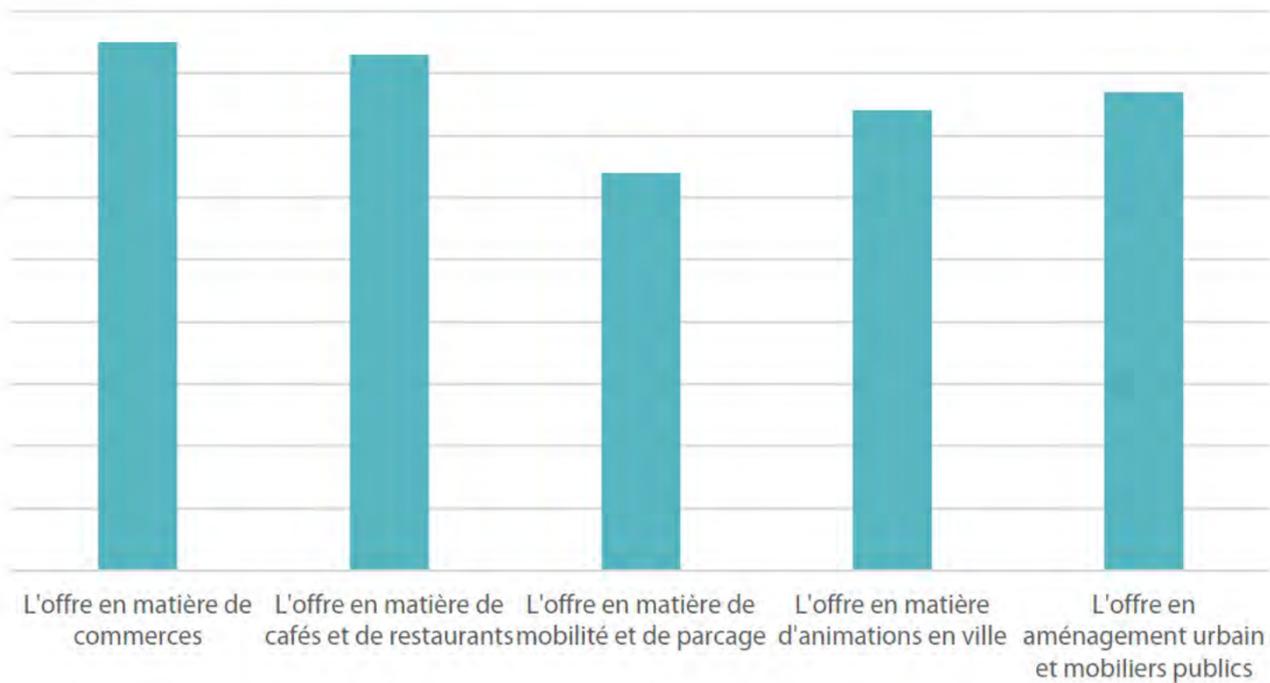
Question 7

Lors de la précédente consultation, des citoyens avaient envisagés la possibilité de construire un ascenseur entre la Place Paray-le-Monial et la Place du Marché. *Que pensez-vous de cette proposition ?*



Question 8

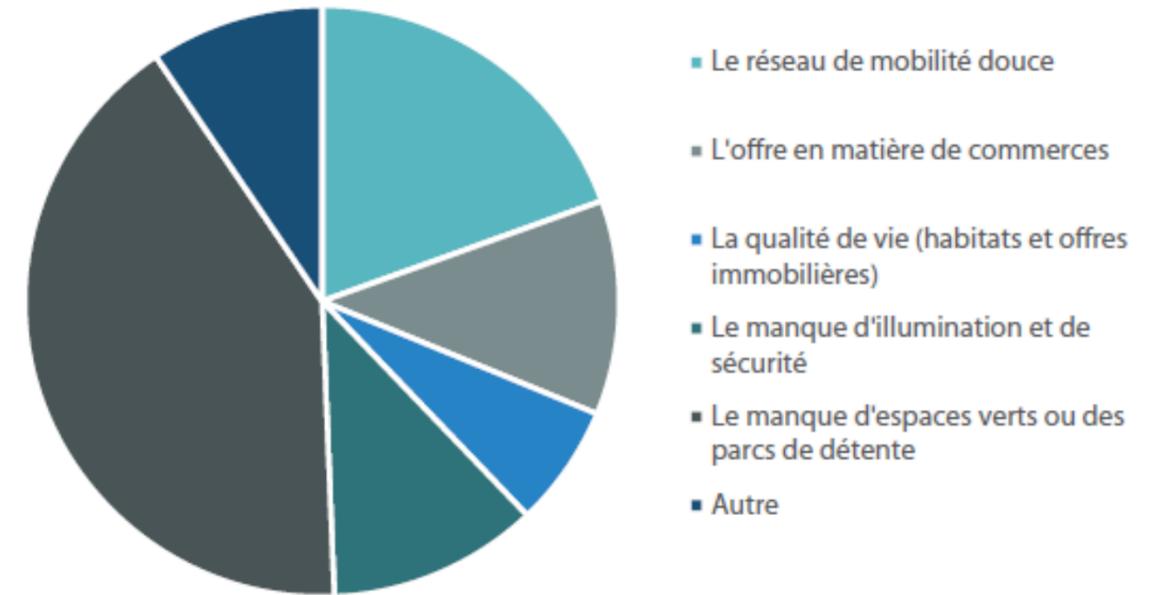
Selon vous, quels sont les principaux atouts de l'hypercentre ?



LES ACTUALITÉS

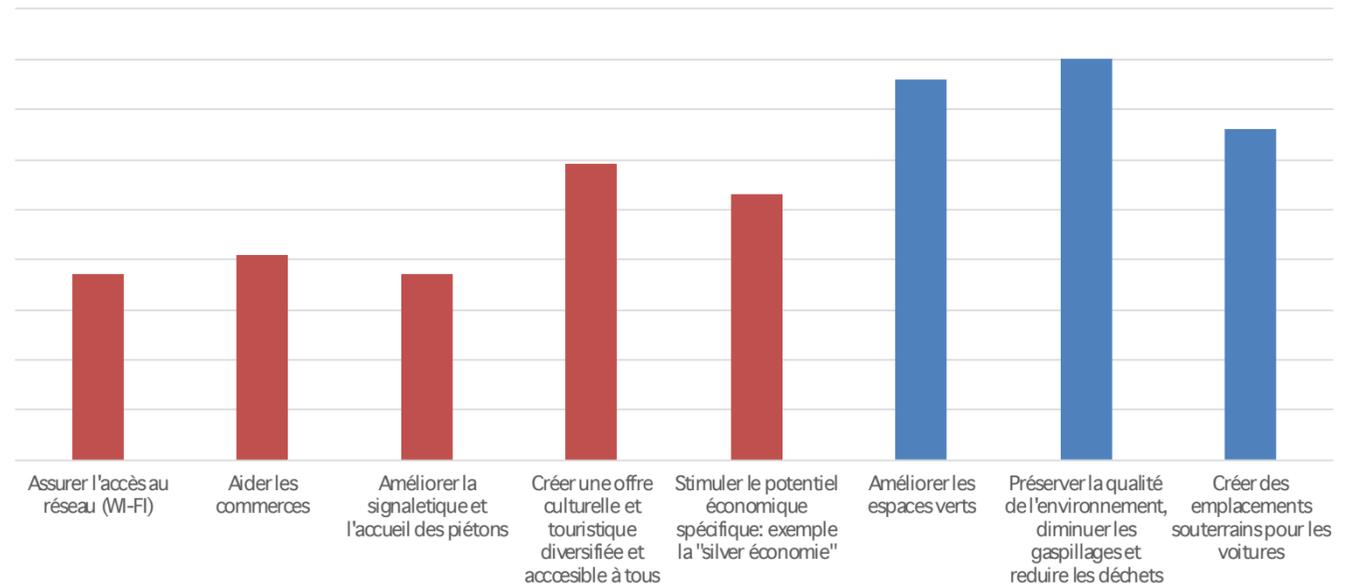
Question 9

Selon vous, quelles sont les principales faiblesses de l'hypercentre ?



Question 10

Selon vous, quelles sont les priorités pour développer le potentiel de ces territoires ?



L'AGENDA



Prochaines manifestations

Samedi 21 décembre 2019

JFX Concept, JFX Energy Night 2019
Halle des Fêtes

Vendredi 20 et lundi 23 décembre 2019

Nocturnes
En Ville

Samedi 11 janvier 2020

Bal du Petit Nouvel An
Salle Beaulieu

Vendredi 24 et samedi 25 janvier 2020

Soirées annuelles du Corps de Musique l'Avenir
Halle des Fêtes

Samedi 1^{er} février 2020

Tournoi de Raftball
Halle des Fêtes

Samedi 8 février 2020

Bourse aux Jouets
Halle des Fêtes

Dimanche 23 février 2020

10 km de Payerne
En Ville

Du vendredi 28 février au lundi 2 mars 2020

Brandons de Payerne
En ville

Dimanche 22 mars 2020

Concours romand des apprenti(e)s fleuristes
Halle des Fêtes

Du vendredi 27 au dimanche 29 mars 2020

Echecs, manche du championnat suisse juniors et Open de la Broye
Halle des Fêtes

Du vendredi 10 au dimanche 12 avril 2020

Brocante de Pâques
Halle des Fêtes

Samedi 25 avril

Urban Baz'arts
Place Général Guisan

Du jeudi 14 au dimanche 17 mai 2020

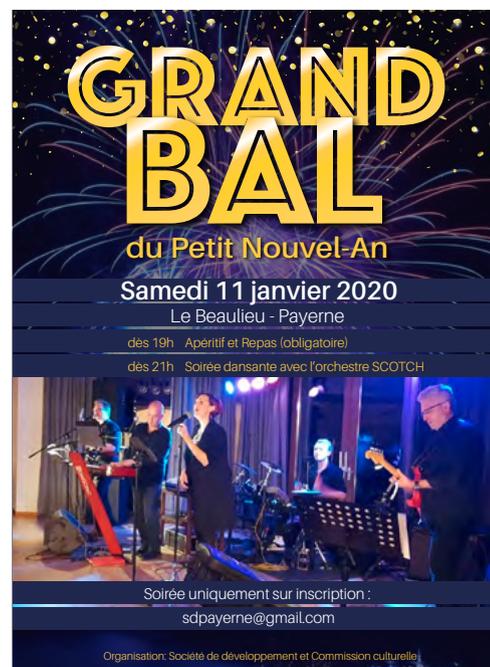
Fête de réouverture de l'Abbatiale
Abbatiale et Place du Marché

Samedi 16 et dimanche 17 mai 2020

Marché de printemps
Place du Marché

Dimanche 31 mai 2020

Rencontre des Musiques broyardes
Halle des Fêtes et en Ville



Organisation: Société de développement et Commission culturelle